



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **FIR-SORB – H31**
- UFI: C200-70Y0-H00P-UY4W
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Absorbants
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- Producteur/fournisseur:
- Raison Sociale : **FIRCHIM FRANCE S.A.S.**
- Adresse : **Z.A. DE LA GLEBE - SAVIGNAC - B.P. 262**
12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE CEDEX
- Téléphone : **05.65.81.16.37** Fax : **05.65.81.29.98** Mail : **contact@firchim.fr**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
- France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
- Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245
- Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500
- Suisse : 145
- Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- Pictogrammes de danger : néant
- Mention d'avertissement : néant
- Mentions de danger : néant
- 2.3 Autres dangers :
- Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélange
- Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.
- Composants dangereux: néant
- SVHC Aucun
- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: FIR-SORB – H31

(suite de la page 1)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter la formation de poussière.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: FIR-SORB – H31

(suite de la page 2)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel (10-25%)

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel

Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	10 mg/m ³
	DNEL Public long-term local effects	10 mg/m ³
	DNEL Worker long-term local effects	4,26 mg/m ³

· PNEC

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel

PNEC STP 100 mg/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants : Butylcaoutchouc

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: **FIR-SORB – H31**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

· Forme:	Poudre
· Couleur:	Blanc
· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non applicable.**· Changement d'état**

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.

· Point éclair : Non applicable.**· Inflammabilité (solide, gaz):** Non déterminé.**· Température d'auto inflammation:** Non applicable.**· Température de décomposition:** Non déterminé.**· Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.**· Limites d'explosion:**

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non applicable.**· Densité:** Non déterminée.**· Densité relative** Non déterminé.**· Densité de vapeur:** Non applicable.**· Taux d'évaporation:** Non applicable.**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Insoluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.**· Viscosité:**

· Dynamique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.
· Cinématique:	Non applicable.

· 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****· 10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 10.2 Stabilité chimique :****· Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**

Réactions aux acides puissants.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: FIR-SORB – H31

(suite de la page 4)

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions aux alcalis puissants.

· **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux**:

Oxydes nitriques (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification**:

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>3 mg/l (rat)
-------------	----------	---------------

CAS: 68333-79-9 Ammoniumpolyphosphate

Oral	LD50	4.740 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

· **Effet primaire d'irritation** :

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Indications toxicologiques complémentaires**:

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique**:

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel

EC50 72h	>14 mg/l
----------	----------

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: FIR-SORB – H31

(suite de la page 5)

CAS: 68333-79-9 Ammoniumpolyphosphate

LC50 96h >500 mg/l (fish)

123 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales**:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** :
- **Recommandation**: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Polluant marin: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 10.01.2022

Numéro de version 1

Révision: 10.01.2022

Nom du produit: FIR-SORB – H31

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative